

Privilège—M. Boudria

C'est un non-Budget, un non-ministre et, quoi encore, un non-leader, un non-événement. . .

Monsieur le Président, si les libéraux d'en face pensent qu'il y a un non-budget, qu'ils aillent s'acheter un paquet de cigarettes cet après-midi! Ils vont voir qu'il y en a un! Ou s'il y en a qui prennent du scotch, qu'ils aillent prendre un «drink»! Qu'ils aillent s'acheter une bouteille, ils vont voir qu'il y en a un Budget.

Monsieur le Président, je pense que de façon sérieuse, parce que quand même, vous inscrirez la décision que vous allez rendre dans les principes de la tradition parlementaire britannique et la question que l'on doit considérer, c'est de savoir ou non si on va imposer aux députés de cette Chambre des standards qui ne tiennent pas compte des règles de justice naturelles.

Les règles de justice naturelles qui ont toujours fait honneur à la tradition parlementaire et l'égal britannique, sont complètement ignorées par nos voisins d'en face. C'est à grands cris, monsieur le Président, qu'au nom de la démocratie, ils réclament la démission du meilleur ministre des Finances que le Canada ait jamais connu. C'est à grands cris qu'ils font état de ces grands principes de la démocratie, mais ce sont les mêmes libéraux qui sont les premiers, je l'ai dit et je le répète, à faire appel à du monde non-élu pour frustrer la volonté du Parlement.

Donc, il y a un double standard que les libéraux véhiculent dans cette Chambre et, connaissant la sagesse de la Présidence, je suis certain que vous ne souscrivez pas à ces propos pour le moins dérisoires de l'opposition d'en face.

Monsieur le Président, le Canada doit faire face à un avenir excitant. Le Canada doit faire face à l'avenir de façon «sécuritaire» et, monsieur le Président, je vous demande d'inciter mes collègues en cette Chambre à mettre fin à ce débat dans les meilleurs délais pour que l'on puisse faire ce pour quoi on a été envoyés, ce pour quoi on a été élus, c'est-à-dire gouverner, prendre des décisions dans le meilleur intérêt du pays.

• (1550)

[Traduction]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la question dont le Parlement est saisi aujourd'hui est très grave. J'ai annoncé mon intention de prendre la parole aujourd'hui à propos de cette question de privilège. De fait, hier soir, je suis parti de chez moi en automobile et me suis rendu jusqu'à la colline du Parlement pour remettre personnellement le préavis au greffier de la Chambre des communes.

Certains députés penseront peut-être que ce n'est pas grand-chose que de faire 50 milles de route à minuit, mais j'ai cru que la question était assez grave pour justifier ce déplacement. Les députés d'en face ne sont peut-être pas de notre avis, mais nous attachons beaucoup d'importance non seulement aux privilèges parlementaires, mais aussi à ceux que nos électeurs nous ont conférés afin de les servir en cette enceinte. Toutefois, je crois que ces questions sont fondamentales pour notre grand pays démocratique. J'espère que certains députés d'en face partagent au moins cette opinion.

Si vous décidez, monsieur le Président, que la question de privilège paraît fondée à première vue, je suis prêt à présenter la motion nécessaire pour renvoyer cette affaire au comité parlementaire. Bien sûr, cette déclaration est nécessaire pour procéder plus avant, si Votre Honneur décide qu'il y a une présomption suffisante.

Il y a trois questions en jeu. La première est qu'on a abusé du privilège de la Chambre et, ce qui est plus important, des privilèges de tous les parlementaires et, ce qui est même plus grave, des privilèges des électeurs qui nous ont mandatés. La deuxième question est que le secret a été violé. La troisième, qu'un engagement pris par le gouvernement à l'endroit de la Chambre a été violé.

Je pourrais peut-être commencer par le dernier point et le décrire à Votre Honneur. Vous savez qu'il figure dans les *Procès-verbaux* du mercredi 19 avril 1989:

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à dix-sept heures, le jeudi 27 avril 1989, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie et passe sur-le-champ à la prise en considération de l'affaire No 1 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances;

Bien entendu, cette disposition était prévue par consentement unanime, car le Président s'est levé et a demandé le consentement unanime de tous les députés pour que le ministre des Finances commence, à l'heure indiquée dans la motion que je viens de lire, à traiter de la motion des voies et moyens, c'est-à-dire à faire la lecture du budget à la Chambre.

Nous avons donné au ministre des Finances notre consentement pour qu'il fasse la lecture du budget à la Chambre. Ce consentement sous-entendait évidemment que le budget serait lu à la Chambre et que les députés en connaîtraient le contenu avant ou au moins en même temps que quiconque au pays. Ce consentement a été violé à deux reprises: premièrement, par la négligence ou quoi que ce soit qui a causé la fuite en question.

M. Clark (Yellowhead): Le vol.